

Décision

Générale

colonial

Décision n° 786 18 juillet 1952

n° 786 18

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1952

Date de publication
18 juillet 1952

Date du numéro
1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Les agents du Service de Santé ci-après désignés sont engagés pour compter du 1er juillet 1952 : 1° En qualité d'infirmiers auxiliaires 63 échelon : M. Dileita Mohamed, M' Elisabeth Guirreh, Fatma Ahmed. 2° En qualité de planton auxiliaire 63 échelon M. Mohamed Aden. 3° En qualité d'agent technique auxiliaire 103 échelon : M. Hassan Bogore. 4° En qualité d'agents techniques auxiliaires 63 échelon : MM. Daher Roble, Abdallah Barro. Les intéressés restent à la disposition du Directeur du Service de Santé.